

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 5 JUILLET 2023

L'an deux mil vingt-trois, le cinq juillet à vingt heures trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de BACILLY, sous la présidence de Monsieur Eric QUINTON, Maire.
Étaient présents : Eric QUINTON, Maire, Jacqueline HIBON, Michaël ROGER et Daniel ENGUEHARD adjoints,

Ms Vincent PICARD, Matthieu CUCU, Pascal MORAZIN et Mmes Michèle DESVAUX, formant la majorité des membres en exercice.

Absents : M. Charly MEYER et Yann POTIER

Absents excusés : Mmes Magalie JOSSEAUME, Solène BEAUDOUIN et Anaïs GUESNET

Procuration : Mme Anaïs GUESNET a donné procuration à M. Eric QUINTON

Mme Solène BEAUDOUIN a donné procuration à Mme Jacqueline HIBON

Secrétaire de séance : M. Pascal MORAZIN

Date de convocation : 30/06/2023 *Présents* : 8

Votants : 10

Date d'affichage : 30/06/2023

Monsieur le Maire, demande aux membres du conseil l'approbation du procès-verbal de la dernière réunion du 9 juin 2023.

Approbation à l'unanimité.

NUMERO DE LA DELIBERATION	OBJET	DECISION DU CONSEIL
23.07.01	ATTRIBUTION DE LOGEMENT	ACCEPTÉE
23.07.02	VENTE DE MATERIEL « CAMION FORD »	ACCEPTÉE

ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT LOCATIF

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Jacqueline HIBON qui rend compte du départ du Mme BARREAU Mélanie locataire au 8 Rue de l'Ancienne Gare qui avait installé son cabinet d'infirmière dans le dit logement. Lors de cette attribution en 2014, le conseil municipal avait fixé un montant de loyer à la baisse considérant que l'occupation n'était pas pour un logement d'habitation (délibération du 7 mai 2014 n° 14.01.02)

Mme HIBON rend compte de la commission logement qui s'est réuni le 26 juin dernier afin de consulter les dossiers des candidats.

Monsieur le Maire propose de fixer le loyer à 400€ par mois

Après délibération, les conseillers attribuent le logement à Madame BOUDANT Fanny au 6 juillet 2023 pour un loyer de 400€ par mois

CESSION D'UN VEHICULE

Monsieur le Maire informe les conseillers de l'état du camion ford transit. Une visite de contrôle technique a été effectuée mais le véhicule ne passe pas le contrôle.

Après délibération, le conseil décide de ne pas procéder à la réparation des défauts du contrôle technique et décide de le mettre en vente au prix de 3 500€.

Le conseil charge Monsieur le Maire afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires à cette vente.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe les conseillers qu'un contact a été réalisé avec les Services de Manche numérique concernant l'adressage de la commune.
- Monsieur le Maire informe les conseillers qu'un filet de protection a été posé aux abords de la Maison de Mme LAVADOUX afin d'arrêter les ballons de football.

FIN DE SEANCE A 21H45

Le Maire
Eric QUINTON



Le secrétaire
Pascal MORAZIN

